DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
(2016)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012015	et clos le 31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la ca			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
FNAIM 129 rue du Faubourg Saint Honoré 75407 PARIS CEDEX 08 FRANCE SIRET 77569808700019	129 rue du Faubourg Saint Honoré 75407 PARIS CEDEX 08
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : SYNDICAT PROFESSIONNEL — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 15 % | Déficit : 300 822

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : *Tél :*	Nom et adresse du conseil : *Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : *CGA* ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Identité du déclarant : Date : 15042016 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

© Sage

Edition du 15/04/16 à 15:36:14

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case ☐ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis					***Total (a à h)***	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et ste de copropriétaires de navires - associés, gérants ou copartícipants. 1	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Sage

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 129 rue du Faubourg Saint Honoré 75407 PARIS CEDE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 77569808700019 — Néant *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2015 Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 323 999	AG 1 735 727	588 272
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 086 221	AO	2 086 221
		Constructions	AP	10 902 183	AQ 2 413 551	8 488 631
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 189 890	AU 2 626 925	4 562 964
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX	52 200	AY	52 200
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	797 522	CV	797 522
		Créances rattachées à des participations	BB	1 181 571	BC	1 181 571
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF	11 734	BG	11 734
		Autres immobilisations financières *	BI	61 663	BI	61 663
		TOTAL (II)	BJ	24 606 982	BK 6 776 204	17 830 778
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 010	BW	4 010
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	7 528 090	BY 1 427 742	6 100 348
		Autres créances (3)	BZ	467 640	CA	467 640
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 726	CE	2 726
		Disponibilités	CF	12 830	CG	12 830
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	241 755	CI	241 755
		TOTAL (III)	CJ	8 257 051	CK 1 427 742	6 829 309
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	32 864 033	IA 8 203 945	24 660 088

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

N° 2051-SD2016

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence BK)	DC	836 488
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	3 760 085
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	1 665 643
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	795 000
	Report à nouveau	DH	(1 354 227)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	242 992
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	5 945 980
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	240 161
	TOTAL (III)	DR	240 161
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	1 739
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 037 154
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	37 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 877 406
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 078 026
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 342 646
	Autres dettes	EA	227 998
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 871 477
	TOTAL (IV)	EC	18 473 946
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 660 088

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	836 488
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 734 563
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 256 867

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

N° 2052-SD 2016

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	198 679	FE		FF	198 679	
	Production vendue services*	FG	11 082 928	FH		FI	11 082 928	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	11 281 606	FK		FL	11 281 606	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	10 740	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 101 095	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 888 165	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 281 606	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	77 560	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 482 417	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	346 951	
	Salaires et traitements*					FY	3 278 774	
	Charges sociales (10)					FZ	1 671 316	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	883 063	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 327 742	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	11 000	
	Autres charges (12)					GE	242 726	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14 321 548	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(39 941)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	22 450	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	500 106	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	522 556	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	265 148	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	265 148	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	257 408	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	217 467	

© Sage

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise FNAIM — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	30 714
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	30 714
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 376
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 376
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	29 338
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	30 363
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(26 550)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 834 876
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 591 885
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	242 992

RENVOIS

			Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HH	57
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	20 201
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2016

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	1 753 107	KE	KF 570 892
CORPORELLES	Terrains		KG	2 086 221	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	10 707 126	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	145 749	KQ	KR 49 308
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	5 241 188	KW	KX 73 105
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	825 604	LC	LD 1 065 224
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	306 120	LL	LM 3 090 704
CORPORELLES	TOTAL III		LN	19 312 007	LO	LP 4 278 340
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	1 851 009	8V	8W 549 010
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		IR	IS
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	72 053	IU	IV 6 853
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ	1 923 062	LR	LS 555 863
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	22 988 176	ØH	ØJ 5 405 095

CADRE B — IMMOBILISATIONS				Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW 2 323 999	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY 2 086 221	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre IQ	IQ		MA	MB 10 707 126	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui IR	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions IS	IS		MG	MH 195 057	MJ
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers IU	IU		MM 13 915	MN 5 300 378	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport IV	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier IW	IW		MS 1 316	MT 1 889 511	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers* IX	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND 3 344 624	NE 52 200	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG 3 359 854	NH 20 230 493	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX 420 926	ØY 1 979 093	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 5 509	2F 73 397	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ 426 435	NK 2 052 490	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK 3 786 289	ØL 24 606 982	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 31 12 2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: FNAIM

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD2016

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	1 556 713	PF	179 014	PG		PH	1 735 727
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	2 045 950	PN	271 209	PO		PQ	2 317 158
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	79 353	PW	17 040	PX		PY	96 393
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 635 100	QE	331 227	QF		QG	1 966 327
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	576 026	QM	84 572	QN		QO	660 599
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 336 428	QV	704 048	QW		QX	5 040 477
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	5 893 141	ØP	883 063	ØQ		ØR	6 776 204

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise FNAIM — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	237 649	5W	11 000	5X	8 487	5Y	240 161
	TOTAL II	5Z	237 649	TV	11 000	TW	8 487	TX	240 161
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 172 407	6U	1 327 742	6V	1 072 407	6W	1 427 742
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 172 407	TY	1 327 742	TZ	1 072 407	UA	1 427 742
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 410 056	UB	1 338 742	UC	1 080 895	UD	1 667 903
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	1 338 742	UF	1 080 895		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise FNAIM

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise FNAIM

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise FNAIM

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise FNAIM

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Fonds social	191 653	11 000	8 487	194 166
Actions FD	45 996			45 996

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise FNAIM

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise FNAIM

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2057-SD 2016

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	1 181 571	UM	300 000	UN	881 571
	Prêts (1) (2)	UP	11 734	UR	5 821	US	5 913
	Autres immobilisations financières	UT	61 663	UV		UW	61 663
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	7 528 090		7 528 090		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 582		1 582		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	13 008		13 008		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	88 966		88 966		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	356 926		356 926		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 159		7 159		
	Charges constatées d'avance	VS	241 755		241 755		
	TOTAUX	VT	9 492 452	VU	8 543 306	VV	949 147
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	5 509				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	1 739		1 739	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	11 037 154	2 337 010	4 205 983	4 494 161
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	37 500		37 500	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 877 406	1 877 406		
Personnel et comptes rattachés		8C	258 454	258 454		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	480 677	480 677		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 202 120	1 202 120		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	136 775	136 775		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 342 646	1 342 646		
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	227 998	227 998		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	1 871 477	1 871 477		
TOTAUX		VY	18 473 946	VZ 9 734 563	4 245 222	4 494 161
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	997 800	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 055 618			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL N° 2058-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : FNAIM | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31122015

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 242 992

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer	WC
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR : 10

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ : 49 519
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR : 292 521

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-D-SD, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*		ZY
Majoration d'amortissement*		XD

Abattement sur le bénéfice et accroissements *

Entreprises nouvelles (Report d'imposition non utilisé)	K9		Entreprises agricoles de moins de 5 ans	L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5	XF : 8
Pôle de compétitivité (art. 44 octies)	L6		Société d'investissement régionale (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art 44 octies)	PA	
Zone franche urbaine (art 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art 44 quindecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG : 593 335
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
					TOTAL II	XH : 593 343

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	XJ : 300 822
déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO : 300 822

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise FNAIM

Réintégrations diverses	Montant
Dons	5 705
Taxe sur les bureaux	13 451
Participations 2015	30 363

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise FNAIM

Déductions diverses	Montant
CICE	66 785
Produit d'intégration fiscal (ESI)	26 550
Retour à meilleure fortune non imposable	500 000

© Sage

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise FNAIM — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	338 519

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

© Sage

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C-SD2016

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(359 661)		Affectations aux réserves : - Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(998 565)		Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	(1 354 227)
TOTAL I	ØF	(1 354 227)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	(1 354 227)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT	594 884
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée < 6 mois J8)	XQ	1 324 504
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	1 531
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	227 869
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	39 950
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	4 293 679
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	6 482 417
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW	167 564
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	179 387
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	346 951
TVA	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	2 955 221
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	970 759
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*	ØB	3 193 829
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) 1	YP	62
	— Effectif affecté à l'activité artisanale	RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	2,15 %
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP	— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 sinon 0)	ZR

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(300 822)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	14 712	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	77569808700019			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : FNAIM

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise FNAIM

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 16%	0%	

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise : ENAIM | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2016

Désignation de l'entreprise FNAIM Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5%(1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : FNAIM

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

⑯ DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° 2059-E-SD 2016

Désignation de l'entreprise : FNAIM — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 — Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	198 679
Production vendue - Services	OC	11 082 928
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 888 165
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	20 201
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	13 189 972
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	77 560
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 233 139
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	242 726
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	5 553 424
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	7 636 547
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	7 636 547

Si vous êtes assujetis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X

Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX	13 189 972
Période de référence	GY	du	01012015	GZ	au	31122015
Date de cessation					HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

© Sage

Edition du 15/04/16 à 15:36:12

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

/ (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015 N° SIRET 77569808700019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FNAIM

ADRESSE (voie) 129 rue du Faubourg Saint Honoré

CODE POSTAL 75407 VILLE PARIS CEDEX 08

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015 N° SIRET 77569808700019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FNAIM

ADRESSE (voie) 129 rue du Faubourg Saint Honoré

CODE POSTAL 75407 VILLE PARIS CEDEX 08

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	ESI		
N° SIREN (si société établie en France)	448448728			% de détention	100
Adresse : N°	2 T	Voie	rue de Bezon		
Code Postal	92400	Commune	COURBEVOIE	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SERVICE LA BOETIE		
N° SIREN (si société établie en France)	448457445			% de détention	100
Adresse : N°	129	Voie	rue du faubourg saint honoré		
Code Postal	75008	Commune	PARIS	Pays	FR
Forme juridique	SA	Dénomination	FNAIM DEVELOPPEMENT		
N° SIREN (si société établie en France)	379074032			% de détention	23
Adresse : N°	129	Voie	rue du Faubourg saint honoré		
Code Postal	75008	Commune	PARIS	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

BD2A
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
43/45 rue de Naples
75008 PARIS

CMS EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
149 boulevard Malesherbes
75017 PARIS

FNAIM

Fédération Nationale de l'Immobilier

129 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Ce rapport contient 2 pages

BD2A
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
43/45 rue de Naples
75008 PARIS

CMS EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
149 boulevard Malesherbes
75017 PARIS

FNAIM - Fédération Nationale de l'Immobilier
129 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Nationale de l'Immobilier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidence et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

BD2A	CMS EXPERTS ASSOCIES
Patrick Bourdin	Stéphane Sznajderman

Bilan Actif

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 323 999	1 735 727	588 272	196 394
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**2 323 999**	**1 735 727**	**588 272**	**196 394**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 086 221		2 086 221	2 086 221
Constructions	10 902 183	2 413 551	8 488 631	8 727 572
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	7 189 890	2 626 925	4 562 964	3 855 666
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	52 200		52 200	306 120
TOTAL Immobilisations corporelles :	**20 230 493**	**5 040 477**	**15 190 016**	**14 975 579**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation par M.E				
Autres participations	797 522		797 522	797 512
Créances rattachées à participations	1 181 571		1 181 571	1 053 497
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 734		11 734	17 243
	61 663		61 663	54 810
TOTAL immobilisations financières :	**2 052 490**		**2 052 490**	**1 923 062**
ACTIF IMMOBILISÉ	**24 606 982**	**6 776 204**	**17 830 778**	**17 095 035**
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 010		4 010	76 376
Créances clients et comptes rattachés	7 528 090	1 427 742	6 100 348	4 274 895
Autres créances	467 640		467 640	490 774
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**7 999 740**	**1 427 742**	**6 571 998**	**4 842 045**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 726		2 726	2 726
Disponibilités	12 830		12 830	80 832
Charges constatées d'avance	241 755		241 755	146 344
TOTAL disponibilités et divers :	**257 311**		**257 311**	**229 902**
ACTIF CIRCULANT	**8 257 051**	**1 427 742**	**6 829 309**	**5 071 947**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**32 864 033**	**8 203 945**	**24 660 088**	**22 166 982**

Bilan Passif

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
FONDS SYNDICAUX			
Capital social ou individuel	dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		836 488	836 488
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		3 760 085	3 760 085
Autres réserves		1 665 643	1 665 643
Report à nouveau		795 000	795 000
Résultat de l'exercice		(1 354 227)	(355 661)
		242 992	(998 565)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**TOTAL situation nette :**	**5 945 980**	**5 702 989**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
	CAPITAUX PROPRES	**5 945 980**	**5 702 989**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		240 161	237 649
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**240 161**	**237 649**
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles		1 739	442
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11 037 154	11 772 180
Emprunts et dettes financières divers		37 500	
	TOTAL dettes financières :	**11 076 393**	**11 772 622**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			39
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 877 406	1 647 344
Dettes fiscales et sociales		2 078 026	1 807 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 342 648	373 336
Autres dettes		227 998	150 500
	TOTAL dettes diverses :	**5 526 076**	**3 978 989**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		1 871 477	474 695
	DETTES	**18 473 946**	**16 226 345**
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GÉNÉRAL	**24 660 088**	**22 166 982**

Compte de Résultat (Première Partie)

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	198 679		198 679	899 086
Production vendue de services	11 082 928		11 082 928	10 904 488
Chiffres d'affaires nets	**11 281 606**		**11 281 606**	**11 803 573**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			10 740	15 543
Autres produits			1 101 095	797 412
			1 888 165	1 181 541
PRODUITS D'EXPLOITATION			**14 281 606**	**13 798 070**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			77 560	91 567
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			6 482 417	7 921 520
TOTAL charges externes :			**6 559 977**	**8 013 087**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			346 951	351 549
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 278 774	3 395 146
Charges sociales			1 671 316	1 619 705
TOTAL charges de personnel :			**4 950 090**	**5 014 851**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			883 063	689 031
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 327 742	1 072 407
Dotations aux provisions pour risques et charges			11 000	13 048
TOTAL dotations d'exploitation :			**2 221 805**	**1 774 486**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			242 726	53 249
CHARGES D'EXPLOITATION			**14 321 548**	**15 207 222**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(39 941)**	**(1 409 152)**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(39 941)**	**(1 409 152)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	22 450	6 022
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	500 106	533 587
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	522 556	**539 608**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	265 148	178 286
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	265 148	**178 286**
RÉSULTAT FINANCIER	**257 408**	**361 322**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**217 467**	**(1 047 829)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 714	9 071
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	30 714	**9 071**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 376	848
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions		
	1 376	**848**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**29 338**	**8 223**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	30 363	(0)
Impôts sur les bénéfices	(26 550)	(41 041)
TOTAL DES PRODUITS	**14 834 876**	**14 346 749**
TOTAL DES CHARGES	**14 591 885**	**15 345 315**
BÉNÉFICE OU PERTE	**242 992**	**(998 565)**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2009-10 du 3 décembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, Conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Indépendance des exercices.
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre sous réserve du changement ci-après :

Fait marquant de l'exercice

- Néant

Immobilisation corporelles & Incorporelles

En application des règlements CRC n° 2002-10 et n°2004-06 relatif aux nouvelles règles sur les actifs, La FNAIM a appliqué pour la 1ère fois, à compter de 2005 les nouvelles règles sur l'amortissement des immobilisations et les nouvelles règles sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs immobilisés (approche par composants).
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

-Construction	40 ans

Agencement et aménagements des constructions (selon approche par composants) :

-Climatisation, Plomberie, Chauffage	15 ans
- Peinture, Sol	10 ans
-Electricité, Câblage Informatique	10 ans
-Fenêtres, Menuiserie, Portes	25 ans
-Structure Maçonnerie	40 ans
-Matériels bureaux & matériels informatique	3 à 5 ans
-Mobiliers	5 à 10 ans
-Logiciels	1 an
-Marques	10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inferieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Le compte « Autres Participations » correspond :

-à la participation de 100% du capital de la SAS Services La Boétie pour 150 000 €
-à la participation de 100% du capital de la SAS ESI BE pour 600 000 €
-à une action de « l'adresse » pour 1 500 €
-à une action FNAIM DEVELOPPEMENT détenue en propre pour 16 € et le solde est constitué d'un stock d'actions de FNAIM DEVELOPPEMENT détenu pour compte.

Créances et dettes avec les parties liées :

La FNAIM a une créance vis-à-vis de SLB de 817 024€
La FNAIM a une créance vis-à-vis de CDI de 339 013€
La FNAIM a une créance vis-à-vis de EBS de 83 738€

Créances rattachées à des participations

ESI pour 669 083€ (dont 500 K€ au titre du retour à meilleur fortune de l'abandon de créance).
SLB pour 512 487€

Indemnités versées

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif, perçoivent une indemnité de 350 € par jours soit un total pour 2015 de 463 450€. (comptes 625100 + 625120).

Litiges prudhommaux

Au 31/12/2015 la FNAIM a des contentieux prud'homaux. L'enveloppe réclamée pour les quatre dossiers en cours est de 233 k€. Dossiers déboutés en 2014 et reportés en septembre 2017. Aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice 2015.

Créances

Le fait générateur de la comptabilisation des créances est : le droit de créances. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inferieure à la valeur comptable. La méthode de provisionnement retenue est la suivante :

Les dépréciations clients sont basées sur l'évolution des encaissements des cinq dernières années.

-créances inferieures à 2013: provisionnées à 95%
-créances 2013 : provisionnées à 70%
-créances 2014 : provisionnées à 35%
-créances 2015 : non provisionnées

Réserve de réévaluation

L'immeuble (Terrain et Construction) dont la FNAIM est propriétaire, situé au 129 rue du Faubourg Saint Honoré PARIS 8ème
A été réévalué au 31/12/1999 selon la méthode de la valeur vénale.

L'écart de réévaluation de 836 487 € se décompose comme suit :

-valeur d'origine du terrain :	1089 553 €
-valeur réévaluée du terrain :	1219 592 €
-écart de réévaluation du terrain :	130 039 €
-valeur d'origine de la construction :	1 534 553 €
-valeur réévaluée de la construction :	2 241 001 €
-écart de réévaluation de la construction :	706 448 €

Provisions pour charges

-Provision pour action de solidarité :	194 166 €
-Financement des titres FNAIM DEVELOPPEMENT :	45 996 €
Total :	240 162 €

Concernant les actions de solidarité, il a été utilisé au titre de l'exercice 2015 un montant de 8 487 €, et doté au 31 décembre pour un montant de 11 000€.

Provision pour risques

Une provision doit être constatée lorsque la Fédération a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie.

Au 31 décembre 2015, les provisions pour risque s'élèvent à 0€.

Contribution publique de financement

Fonds dédiés aux contributions publiques de financement : néant

Contributions volontaire en nature

Néant

Charges et produits financiers réalisés avec les parties liées

Le calcul des charges et produits financiers réalisés avec les parties liées est le taux maximum fiscalement déductible. Pour l'année 2015 le taux est de 2.15%.

Les produits exceptionnels

Le montant des produits exceptionnels se décompose comme suit :

Régularisation exercice antérieur = 14 843€
Dommages et intérêts = 15 870€

Engagements Hors Bilan en matière de retraite

La dette actuarielle au niveau de l'engagement retraite est d'un montant de 218 044€ au 31/12/15.
Le calcul a été fait avec les données suivantes :
Fait générateur : départ volontaire
Age estimé de la retraite : 67 ans
Rotation : lente
Taux actualisation retenu : 2.06 %

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) :

Au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et de l'emploi, notre fédération a comptabilisé à la clôture de l'exercice 2015 une somme de 66 785€.

Ce montant a été inscrit en diminution des charges de personnel, comme le préconise l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa note d'information du 28 février 2013.

Ce crédit d'impôt sera utilisé conformément à son objet (CGI article 244 quater C).

Article 244 quarter c : " (...) crédit d'impôt ayant pour objet le financement de l'amélioration de leur compétitivité à travers notamment des effort en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. "

L'utilisation du CICE a permit de faire des investissements notamment dans le domaine informatique (mise en place d'un Extranet FNAIM).

Intégration fiscale :

En vertu de la convention d'intégration fiscale entre la FNAIM, ESI et SLB en vigueur depuis le 01/01/2008, la FNAIM est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de l'IFA et des contributions additionnelles pour l'ensemble du groupe. Au 31/12/2015 la FNAIM, tête de groupe à constaté une créance d'impôt de 26 550€.

Tableau des ressources :

Ressources de l'année en euros	Exercice N 31/12/15	Exercice N-1 31/12/14
Produits d'exploitation (I)	**13 180 511**	**13 000 658**
Cotisations	9 189 176	9 469 356
Subventions	10 740	15 543
Autres produits	3 980 595	3 515 759
Produits financiers (II)	**522 556**	**539 608**
Total des Ressources (I + II)	**13 703 067**	**13 540 266**

Tableau des filiales et participations :

Filiales et participations en euros	Capitaux propres hors résultat	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Avances consenties	Avals et cautions consenties	CA des filiales	Dividendes encaissés
A- RENSEIGNEMENT DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIATIONS							
1° Filiales (+ de 50% du capital détenu)							
ESI BE	604 059	100	60 860	669 083	0	5 270 636	0
20 Ter Rue de Bezon-92400 COURBEVOIE							
Services la BOETIE	-93 781	100	-263 958	512 487	0	1 492 924	0
129 Rue du FG Saint Honoré-75008 PARIS							
2° Participations (10% à 50% du capital détenu)							
FNAIM Développement	191 990	23	-1 042	0	0	0	0
129 Rue du FG Saint Honoré-75008 PARIS							

Tableau de variation de la situation nette :

Fonds syndicaux en euros	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds statutaires				
Apports sans droits de reprise				
Autres fonds	836 488			836 488
Total fonds sans droits de reprises	836 488	**0**	0	**836 488**
Apports avec droits de reprises				
Legs et dons assortis de conditions				
Subventions affectées				
Total fonds avec droits de reprises	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat	-998 565	242 992	-998 565	242 992
Report à nouveau	-355 662	-998 565		-1 354 227
Réserves statutaires	3 760 085			3 760 085
Résultats sous contrôle des 1/3 financeurs	0			0
Suventions d'investissements	0			0
Provisions réglementées	1 665 643			1 665 643
Autres	795 000			795 000
TOTAL FONDS SYNDICAUX	**5 702 989**	**-755 573**	**-998 565**	**5 945 981**

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le décret relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des organisations syndicales prévoit que les Organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 € sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.
C'est pour cela qu'au vu du tableau de ressource ci-dessus, nous avons nommés deux commissaires aux comptes.

BD2A : 43/45 Rue de Naples 75008 PARIS
CMS : 149 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS

Le montant des honoraires versés sur l'exercice 2015 s'est élevé à 39 950€.

Immobilisations

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 753 107		570 892
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 753 107**		**570 892**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	2 086 221		
Constructions sur sol propre	10 707 126		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	145 749		49 308
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	5 241 188		73 105
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	825 604		1 065 224
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	306 120		3 090 704
TOTAL immobilisations corporelles :	**19 312 007**		**4 278 340**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 851 009		549 010
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	72 053		6 853
TOTAL immobilisations financières :	**1 923 062**		**555 863**
TOTAL GÉNÉRAL	**22 988 176**		**5 405 095**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			2 323 999	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**2 323 999**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			2 086 221	
Constructions sur sol propre			10 707 126	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			195 057	
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		13 915	5 300 378	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		1 316	1 889 511	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		3 344 624	52 200	
TOTAL immobilisations corporelles :		**3 359 854**	**20 230 493**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		420 926	1 979 093	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		5 509	73 397	
TOTAL immobilisations financières :		426 435	**2 052 490**	
TOTAL GÉNÉRAL		**3 786 289**	**24 606 982**	

Amortissements

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 556 713	179 014		1 735 727
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**1 556 713**	**179 014**		**1 735 727**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 045 950	271 209		2 317 158
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	79 353	17 040		96 393
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	1 635 100	331 227		1 966 327
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	576 026	84 572		660 599
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**4 336 428**	**704 048**		**5 040 477**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 893 141**	**883 063**		**6 776 204**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	179 014		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	179 014		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	271 209		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	17 040		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	331 227		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	84 572		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	704 048		
TOTAL GÉNÉRAL	**883 063**		

Provisions Inscrites au Bilan

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	237 649	11 000	8 487	240 161
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**237 649**	**11 000**	**8 487**	**240 161**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	1 172 407	1 327 742	1 072 407	1 427 742
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**1 172 407**	**1 327 742**	**1 072 407**	**1 427 742**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 410 056**	**1 338 742**	**1 080 895**	**1 667 903**

État des Échéances des Créances et Dettes

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	1 181 571	300 000	881 571
Prêts	11 734	5 821	5 913
Autres immobilisations financières	61 663		61 663
TOTAL de l'actif immobilisé :	**1 254 968**	**305 821**	**949 147**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 528 090	7 528 090	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 582	1 582	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 008	13 008	
État - Impôts sur les bénéfices	88 966	88 966	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	356 926	356 926	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	7 159	7 159	
TOTAL de l'actif circulant :	**7 995 730**	**7 995 730**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	241 755	241 755	
TOTAL GÉNÉRAL	**9 492 452**	**8 543 306**	**949 147**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 739		1 739	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	11 037 154	2 337 010	4 205 983	4 494 161
Emprunts et dettes financières divers	37 500		37 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 877 406	1 877 406		
Personnel et comptes rattachés	258 454	258 454		
Sécurité sociale et autres organismes	480 677	480 677		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 202 120	1 202 120		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	136 775	136 775		
Dettes sur immo. et comptes ratachés	1 342 646	1 342 646		
Groupe et associés				
Autres dettes	227 998	227 998		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 871 477	1 871 477		
TOTAL GÉNÉRAL	**18 473 946**	**9 734 563**	**4 245 222**	**4 494 161**

Charges à Payer

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	1 739
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 541
Dettes fiscales et sociales	407 863
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	6 911
Autres dettes	61 092
TOTAL	**695 146**

Produits à Recevoir

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	239 231
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	5
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	53
TOTAL	**239 289**

Charges et Produits Constatés d'Avance

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	241 755	1 871 477
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**241 755**	**1 871 477**

Effectif Moyen

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	35	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés	17	
Ouvriers		
TOTAL	62	

Engagements Financiers

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

ENGAGEMENTS DONNÉS		Montant
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		218 044
Autres engagements donnés : Hypothèque sur Emprunt SG		4 585 000
Abandon de créance conditionnel	0	
TOTAL		**4 803 044**

ENGAGEMENTS RECUS		Montant
Avals et cautions et garanties		
Autres engagements reçus :		173 000
Abandon de créance conditionnel		

Structure	exercice	montant	date échéance retour à meilie
FNAIM/ESI	2012	173 000	31/12/2017
Total		173 000	

TOTAL	**173 000**

Tableau de suivi des provisions pour actions de solidarité

FONDS	Fonds à engager au debut de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Dotation 2015	Fonds restants engager en fin d'exercice
Provision actions de solidarité	191 653	8 487	11 000	194 166
TOTAL DES FONDS	191 653	8 487	11 000	194 166

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Production vendue de biens	198 679
Production vendue Services	11 082 928
TOTAL	11 281 606

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	11 281 606
TOTAL	11 281 606

Liste des Filiales et Participations

FNAIM

Période du 01/01/15 au 31/12/15

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
ESI BE- 41 Avenue Gambetta-92400 COURBEVOIE	664 919	100 %	60 860
SLB-129 Rue du Fbg Saint Honoré-75008 PARIS	(357 739)	100 %	(263 958)
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
FNAIM DEVELOPPEMENT-129 Rue du Fbg saint honoré-75008 PARIS	190 948	23 %	<1 042>
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			

BD2A
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
43-45 rue de Naples
75008 PARIS

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
149 Boulevard Malesherbes
75017 PARIS

F.N.A.I.M
FEDERATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
Siège social : 129 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2015

BD2A
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
43-45 rue de Naples
75008 PARIS

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
149 Boulevard Malesherbes
75017 PARIS

F.N.A.I.M
FEDERATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
Siège social : 129 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

A. Redevance de marques entre FNAIM et Services La Boëtie

- *Personnes concernées :* Monsieur Jean-Philippe BUET
- *Société cocontractante :* Services La Boëtie
- *Nature et objet :*

Le contrat de licence de marques a pour objet l'exploitation non-exclusive des marques FNAIM pour l'ensemble de ses produits et/ou services.

L'avenant au contrat, signé en date du 20/05/2015, a pris effet au 1er janvier 2015 et a été conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles.

- *Modalités :*

Au 31 décembre 2015, la redevance annuelle facturée par la FNAIM s'est élevée au titre de l'exercice à 200.000 € HT.

B. Redevance de marques entre FNAIM et ESI Business Executive

- *Personnes concernées :* Monsieur Jean-Philippe BUET
- *Société cocontractante :* ESI Business Executive
- *Nature et objets :*

Le contrat de licence de marques a pour objet l'exploitation exclusive des marques « ECOLE SUPERIEURE DE L'IMMOBILIER » et « ESI BUSINESS EXECUTIVE ».

Le présent contrat a été conclu en date du 31/12/2010 pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles.

- *Modalités :*

Au 31 décembre 2015, la redevance annuelle facturée par la FNAIM s'est élevée au titre de l'exercice à 100.000 € HT.

Paris, le 26 avril 2016

BD2A
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Patrick BOURDIN

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Stéphane SZNAJDERMAN